

Nom commercial: Cetylpyridinii chloridum

Numéro de la matière: 062540

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 01.10.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Cetylpyridinii chloridum

N° d'article 06254000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Conservateur, Production de produits pharmaceutique, Production de produits cosmétique, O/W emulsifiant pour produits de beauté

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Acute Tox. 4 H302

STOT SE 3 H335

Aquatic Acute 1 H400

Acute Tox. 2 H330

Eye Dam. 1 H318

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

Nom commercial: Cetylpyridinii chloridum

Numéro de la matière: 062540

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 01.10.19

H315	Provoque une irritation cutanée.
H330	Mortel par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P284	[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient chlorure de cetylpyridinium

Informations complémentaires**Autres informations**

La vente au grand public est interdit en Suisse

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****chlorure de cetylpyridinium**

No. CAS	6004-24-6		
No. EINECS	204-593-9		
Numéro d'enregistrement	05-2114625352-57-0000		
Concentration	>= 100		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Acute Tox. 4	H302	
	Skin Irrit. 2	H315	
	Eye Dam. 1	H318	
	Acute Tox. 2	H330	
	STOT SE 3	H335	Poumon; Voie d'exposition: par inhalation
	Aquatic Acute 1	H400	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)
M = 100

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Protéger les secouristes. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Eventuellement apport d'oxygène. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

Nom commercial: Cetylpyridinii chloridum

Numéro de la matière: 062540

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 01.10.19

S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Conduire chez le médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique, pas de spécifique antidote connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Développement des gaz toxiques. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Vapeurs nitreuses (NOx); Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2); Acide chlorhydrique (HCl)

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir à l'écart des sources d'ignition. Eviter la formation de poussières. Utiliser un vêtement de protection individuelle. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Nom commercial: Cetylpyridinii chloridum

Numéro de la matière: 062540

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 01.10.19

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Eviter la formation de poussières.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans un endroit frais.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas nécessaire.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	6.1B	Matières dangereuses non combustibles, à toxicité aiguë cat. 1 et 2 / très toxiques
Classe de stockage (Suisse)	6.1	Matières toxiques

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger de l'action de la lumière. Stocker au sec. Conserver à une température ne dépassant pas 30 °C. Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Regardez Section 7; Aucune mesure particulière n'est pas nécessaire.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les brouillards. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales.

Protection respiratoire - Note

En cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre P3; Lors d'exposition intensive et prolongé utiliser appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains

Gants de protection

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Non adaptés: gants en cuir

Non adapté: gants épais

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Vêtement de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Nom commercial: Cetylpyridinii chloridum

Numéro de la matière: 062540

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 01.10.19

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	Poudre		
Couleur	blanc		
Odeur	caractéristique		
valeur pH			
Valeur	>=	5.4	
Concentration/H ₂ O		10	%
température		20	°C
Point de fusion			
Valeur		80	à 84 °C
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			
Remarque	non déterminé		
Point d'éclair			
Valeur	°C		
Remarque	Non applicable		
inflammabilité (solide, gaz)			
Ne s'enflamme pas			
Pression de vapeur			
Remarque	Non applicable		
Densité			
Remarque	non déterminé		
Hydrosolubilité			
Valeur		260	g/l
température		25	°C
coefficient de partage: n-octanol/eau			
log Pow		1.71	
température		234	°C
température de décomposition			
Valeur		234	°C

9.2. Autres informations

Teneur en solvant			
Valeur		0.00	%

Autres données

Produit n'est pas dangereux à l'explosion.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. battement. Moisture sensitive.

Nom commercial: Cetylpyridinii chloridum

Numéro de la matière: 062540

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 01.10.19

10.5. Matières incompatibles

L'accumulation de poussière fine peut, en présence d'air, présenter un danger d'explosion. Agents d'oxydation, Bases

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote (NOx), Chlorure d'hydrogène (HCl), Vapeurs/gaz toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	200	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**chlorure de cetylpyridinium**

Espèces	rat		
DL50	200		mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

ATE	0.5	mg/l
Administration/Forme	Vapeurs	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	
ATE	0.05	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**chlorure de cetylpyridinium**

Espèces	rat		
CL 50	90		mg/m ³
Durée d'exposition	4	h	

Corrosion/irritation cutanée

Remarque	Irritant pour la peau et les muqueuses.
----------	---

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	irritant
------------	----------

sensibilisation

Remarque	Aucune effect de sensibilisation connu.
----------	---

Sensibilisation (Composants)**chlorure de cetylpyridinium**

évaluation	non sensibilisant
------------	-------------------

Mutagénicité (Composants)**chlorure de cetylpyridinium**

évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.
------------	--

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Espèces	carpe (Cyprinus carpio)		
CL 50	0.01		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Nom commercial: Cetylpyridinii chloridum

Numéro de la matière: 062540

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 01.10.19

Toxicité pour les bactéries

CE50 0.22 mg/l

12.3. Potentiel de bioaccumulation**coefficient de partage: n-octanol/eau**log Pow 1.71
température 234 °C**12.6. Autres effets néfastes****Information supplémentaire sur l'écologie**

Produit menace forcément l'eau. Ne pas laisser parvenir le produit dans la terre, l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Danger pour l'eau potable.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial: Cetylpyridinii chloridum







Numéro de la matière: 062540

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 01.10.19

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	2811	2811	2811
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (chlorure de cetylpyridinium)	TOXIC SOLID, ORGANIC, N.O.S. (cetylpyridinium chloride)	TOXIC SOLID, ORGANIC, N.O.S. (cetylpyridinium chloride)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	6.1	6.1	6.1
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	500 g		
Les catégories de transport	2		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin 	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3

Remarque Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 2 Toxicité aiguë, Catégorie 2
Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, Catégorie 4

Nom commercial: Cetylpyridinii chloridum

Numéro de la matière: 062540

Version: 5 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 01.10.19

Aquatic Acute 1

Eye Dam. 1

Skin Irrit. 2

STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Irritation cutanée, Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique
STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.